



## Excès de vitesse sur semi- autoroute suisse

Par **chanceuse**, le **11/08/2013** à **12:26**

Bonjour,

J'ai reçu un courrier de la police cantonale de Lausanne pour un dépassement de 21 km/h sur une semi-autoroute suisse autorisée à 80 km/h et ceci avec 2 ans de retard. Le comble, c'est que je n'ai jamais rien reçu auparavant.

Qu'est ce que je risque concrètement ?

Merci pour vos réponses.

Par **Tisuisse**, le **11/08/2013** à **17:31**

Bonjour,

Le risque est de recevoir une amende même si ce n'était pas vous au volant (en Suisse, le propriétaire d'un véhicule doit toujours savoir à qui il prête sa voiture car il reste seul redevable de l'amende s'il ne dénonce pas) d'une interdiction de rouler en Suisse pendant x mois. En cas de non paiement de l'amende, cela peut se transformer en jours-prison. Chaque courrier émis, chaque recherche effectuée est facturée et les suisses peuvent demander à la France, via le Trésor Public français, de recouvrer le montant de l'amende + les frais, cela peut assez vite chiffrer bien au delà du montant de l'amende fixée par le tribunal pénal du Canton de Vaud.

Conclusion, même après 2 ans, mieux vaut payer l'amende qui vous sera réclamée, ce sera

bien moins cher que si vous attendiez ou si vous ne répondiez pas.